

Déclaration de Conformité

à la Politique d'Exclusion EuPIA

En 1996, le groupe sectoriel européen de l'industrie des encres d'imprimerie a repris les initiatives de gestion nationales existantes pour créer la première liste d'exclusion pour les encres d'imprimerie et les produits connexes. Au fil des ans, la liste a évolué en une politique complète dont la dernière version est consultable sur www.eupia.org.

Siegwerk s'est engagé à suivre la liste d'exclusion depuis son introduction et continue de respecter son engagement envers la politique d'exclusion d'EuPIA.

Pour une meilleure transparence, la liste des entreprises qui suivent la politique d'exclusion EuPIA a été rendue publique en 2021 à l'adresse <https://www.eupia.org/our-commitment/eupia-exclusion-policy-for-printing-inks-and-rel>.

D'une façon générale, tous les produits Siegwerk sont formulés et fabriqués en conformité avec la Politique d'Exclusion EuPIA.

Par conséquent, l'utilisation de substances et de mélanges classés dans les classes/catégories de danger suivantes, indiquées avec leurs codes de mention de danger respectifs, est exclue :

GROUP A

Toxicité aiguë catégorie 1 & 2 [H300, H310, H330]

Toxicité aiguë Cat. 3 (inhalation)
[H331]

Cancérogène ou Mutagène Cat. 1A & 1B
[H350, H340]

Toxique pour la Reproduction Cat. 1A & 1B [H360]
(*Substances sans seuil*)

STOT Exposition unique Cat. 1 [H370]

GROUP B

Toxicité aiguë Cat. 3 (orale, cutanée)
[H301, H311]

Toxique pour la Reproduction Cat. 1A & 1B
[H360] (*Si un seuil existe*)

STOT Exposition répétée Cat. 1 [H372]

L'utilisation de pigments, et en particulier de composés à base d'antimoine, d'arsenic, de cadmium, de chrome (VI), de plomb, de mercure, de sélénium ainsi que certains colorants, solvants, plastifiants et matières diverses tels que décrits à l'Annexe 1 de la Politique d'Exclusion EuPIA est aussi exclue.

Les informations contenues dans ce document reflètent la politique et les engagements de Siegwerk. Cette déclaration est valable sans signature.